

Séance du 9 avril 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Exposition – Contrat de cession de droits de diffusion du film.

Dans le cadre de l'exposition « Domestication, une empreinte de l'Homme sur le vivant », présentée du 14 février au 7 juin 2015, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne souhaite présenter un film produit par Universcience.Tv, la webTV scientifique d'Universcience. Universcience est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) issu du rapprochement de la Cité des Sciences et du Palais de la Découverte, à Paris.

Le film présente 3 séquences de 6 minutes chacune, faisant intervenir Cécile Callou, paléontologue au Muséum national d'histoire naturelle, sur la domestication animale. Diffusé dans l'espace vidéo-projection de la salle d'exposition, il illustre le thème de manière synthétique et vivante.

Universcience.Tv cède à la Ville de Bayonne, de manière gracieuse, les droits de diffusion de ce film dans le cadre de cette exposition.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat (ci-joint) de cession de droits de diffusion.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.